

À St Jean de Serres, le 14 juin 2024

Mairie



de Saint Jean de Serres

Madame, Monsieur,

Votre ou vos enfant(s) participe(nt) à l'une des activités mises en place par la Commune de Saint Jean de Serres. Que ce soit pour la restauration scolaire ou la garderie périscolaire, la réglementation nous oblige à constituer **un dossier administratif qui doit nous être retourné jeudi 11 juillet au plus tard.**

Lorsque votre dossier unique de pré-inscription est déposé à la mairie de Saint Jean de Serres, nos services le saisissent et vous ouvrent les droits en fonction des activités souhaitées. **Mais cela ne vaut pas réservation.**

Pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire, vous devrez réserver sur l'espace citoyens de la Commune <https://www.espace-citoyens.net/sjds>.

Nous vous informons que, pour la rentrée 2024, l'Espace famille sera accessible en ligne à partir du 12/08/2024 à 14h. **Attention, pour les nouveaux inscrits, le lien d'activation arrive parfois dans les mails indésirables.**

Nous reconduisons le dispositif « cantine à 1€ » afin de permettre aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à leurs revenus.

La Maire

Andrée ROUX



L'Adjointe aux affaires scolaires

Édith BORNANCIN

Dossier à déposer ou à retourner **Jeudi 11 juillet au plus tard** par voie postale

à :

Mairie de Saint Jean de Serres  
3 place de l'Église  
30350 Saint Jean de Serres  
04.66.83.41.07